

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2025**

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- \* Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-27, L2122-28, L2212-1 et L2212-2 ;
- \* Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R122-5 à R122-21 - relatifs à l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ;
- \* Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R143-1 à R143-47 - relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- \* Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R162-8 à R165-3 - relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;
- \* Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012 066-0001 du 06 mars 2012 et n° 2015-131-1 du 11 mai 2015 portant constitution et nomination des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- \* Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-243-1 du 1er septembre 2016 relatif aux dispositions de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, modifié par l'arrêté n° 05-2016-10-01-002 du 4 octobre 2016 ;
- \* Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2023-07-04-00002 du 04 juillet 2023 relatif à la composition et au fonctionnement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, modifié en date du 05 juin 2024 par l'arrêté préfectoral n° 05-2024-06-05-00006 ;
- \* Vu la demande d'autorisation de construire, de modifier ou d'aménager un établissement recevant du public, comportant une demande de dérogation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées, déposée en date du 05 juin 2025, complétée le 12 juin 2025 et enregistrée sous le numéro AT 005.061.25.P0041 ;
- \* Vu l'avis favorable de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 14 juin 2016 portant sur les dossiers de demande d'autorisation de construire, de modifier ou d'aménager un établissement recevant du public de 5ème catégorie sans locaux à sommeil pour lesquels s'opère uniquement une vérification du classement de ces établissements et un rappel des principales mesures de sécurité à mettre en œuvre ;
- \* Vu le classement de l'établissement en 5ème catégorie pour un effectif de 18 personnes au titre du public prononcé par la sous-commission départementale de sécurité en date du 25 juillet 2025 ;
- \* Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 08 juillet 2025 ;
- \* Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 juillet portant dérogation aux règles d'accessibilité ;

**Arrêtons**

**Article 1 :** Les travaux sollicités par Monsieur FAGHIRI Alireza, exploitant, concernant l'établissement « Chickenville » de type N et de 5<sup>ème</sup> catégorie, sis 77 rue Carnot 05000 GAP, sont autorisés dans les conditions fixées aux articles qui suivent.

**Article 2 :** Ces travaux devront être réalisés dans le strict respect d'une part, de la réglementation applicable en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **A2025\_09\_533**  
 Objet : **Autorisation travaux Chickenville**  
 Type de transaction : Transmission d'actes  
 Date de la décision : 2025-09-11 00:00:00+02  
 Nature de l'acte : Actes réglementaires  
 Documents papiers complémentaires : NON  
 Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes  
 Identifiant unique : 005-210500617-20250911-A2025\_09\_533-AR  
 URL d'archivage : Non définie  
 Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20250911-A2025_09_533-AR-1-1_0.xml	text/xml	859 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : D_17387.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20250911-A2025_09_533-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	82.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 septembre 2025 à 13h49min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 septembre 2025 à 13h49min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 septembre 2025 à 13h49min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 septembre 2025 à 13h49min25s	Reçu par le MI le 2025-09-11